

pense-t-on que la sœur de Saint-Vincent de Paul vulgairement vêtue, comme les femmes des moindres classes de la société, pourrait remplir aussi facilement son ministère de charité et de moralisation ? la solution logique de ces questions prouve la justice du droit, que je reconnais à l'autorité ecclésiastique, de contrôler le développement matériel extérieur des institutions religieuses.

Puisque le coteau et le plateau de Fourvière sont destinés à être occupés par des établissements religieux, il est de toute nécessité que, dans l'intérêt du bon goût, et même des idées religieuses, on régleme cet envahissement, en ne lui permettant pas de prendre la Croix-Rousse pour modèle. Les deux communautés nouvellement établies dans le clos Garcin, à Fourvière, ont eu la bonne idée de s'adresser à des architectes et je ne les enveloppe pas dans le blâme infligé aux autres maisons du même genre.

Le bon goût, le sentiment de l'art, l'amour du beau, sont, plus qu'on ne le pense généralement, des auxiliaires de la morale, et par conséquent de la religion : ils développent dans les intelligences une certaine distinction, qui inspire de l'éloignement pour la laideur en général ; et le vice étant le type de la laideur morale, je laisse à mes lecteurs le soin de tirer de mes prémisses une conclusion naturelle. Qu'on le sache bien : c'est beaucoup par le cœur et un peu par l'imagination que s'infiltrent les idées religieuses. Si par hasard le raisonnement est un auxiliaire, il ne le devient qu'autant que le cœur a été touché. Il n'existe pas d'homme qui ne soit plus religieusement impressionné dans l'église de Saint-Jean que dans celle de Saint-Polycarpe et des Chartreux : les personnes les plus simples éprouveront ce sentiment, et j'ai plus d'une fois cherché à expérimenter de leur part la spontanéité de cette impression, indépendante de toute préoccupation artistique.

Il est donc bien entendu que, dans les choses religieuses, la question d'art a une importance très-réelle ; mais, pour qu'elle satisfasse à cette importance, il faut nécessairement la soumettre à des conseils compétents. Les journaux nous ont annoncé qu'un